

Identification



Nom : _____

Adresse : _____ Téléphone : _____

Niveau : _____

Numéro d'assurance-maladie : _____

Maladies ou allergies : _____

En cas d'urgence, contactez : _____

Lien avec l'élève : _____

Téléphone (résidence) : _____

Téléphone (travail) : _____

École Fernand-Seguin

10050, avenue Durham

Montréal (Québec)

H2C 2G4

Téléphone : 514 596-5200

Courriel: fseguin@csgdm.qc.ca

Site Internet : <https://fernand-seguin.csgdm.gouv.qc.ca/>

Centre
de services scolaire
de Montréal

Québec 

École pour élèves à haut potentiel à vocation scientifique



Fernand Seguin

Biochimiste et commentateur scientifique, pionnier de la vulgarisation scientifique, il a marqué des générations d'auditeurs et de téléspectateurs en transmettant sa passion de la connaissance. « La science n'a pas de sens si elle ne rend pas l'homme meilleur. » disait-il. L'école est inaugurée en son nom le 25 janvier 1989.



École Fernand-Seguin, pavillon Hubert-Reeves Hubert Reeves

Parrain de l'école depuis 1995, Hubert Reeves a été honoré en octobre 2006 par la nouvelle dénomination du pavillon. Astrophysicien de renom, il a été nommé directeur des recherches au Centre national de recherche scientifique en France en 1966. Il est aussi reconnu comme écologiste et vulgarisateur scientifique.



École Fernand-Seguin, pavillon Julie-Payette Julie Payette

Le pavillon Julie-Payette a été inauguré en mai 2003 en hommage à la première astronaute québécoise. Celle-ci a participé à deux vols spatiaux : STS-96 en 1999 (navette Discovery) et STS-127 en 2009 (navette Endeavour). Elle a été l'astronaute en chef du Canada de 2000 à 2007. Elle a été gouverneure générale.

Le projet éducatif de l'école

L'école primaire Fernand-Seguin est entièrement dédiée depuis 1986 aux élèves à haut potentiel intellectuel (HPI) ou, comme on le disait à l'époque, aux « élèves doués et talentueux ». L'établissement a officiellement pris le nom du célèbre vulgarisateur scientifique deux ans plus tard, quelques mois après son décès, à la fois pour lui rendre hommage et pour souligner l'importance accordée à l'enseignement des sciences dans l'enrichissement offert aux élèves.

Du préscolaire à la 6^e année du primaire, l'école Fernand-Seguin a pour mission :

- de répondre aux besoins spécifiques des élèves à haut potentiel, en exploitant au maximum le Programme de formation de l'école québécoise,
- et d'enrichir leurs apprentissages au travers d'activités pédagogiques variées, notamment...
 - par l'application systématique de la démarche scientifique et de la résolution de problèmes,
 - par l'enrichissement des programmes (et non leur accélération)
 - et par des approches favorisant l'interdisciplinarité.

PRINCIPE D'ACTION

Le but visé de toute activité pédagogique offerte à l'école Fernand-Seguin est de demander à l'élève de s'engager pleinement dans son apprentissage :

- a. en développant son plein potentiel d'apprentissage, pour bien « apprendre à apprendre » et ainsi développer les compétences cognitives (et métacognitives) qui lui permettront de transcender son talent naturel ;
- b. en sollicitant sa curiosité et en développant son esprit scientifique, pour s'approprier des méthodes de travail efficaces, rigoureuses et mobilisatrices ;
- c. en développant une juste estime de soi et une conscience sensible des autres, pour améliorer sa capacité à s'autoévaluer, à s'exprimer et à interagir avec ses pairs ou avec d'autres personnes.

Nous croyons que l'orientation et l'objectif que décrit notre projet éducatif nous permettront d'atteindre ce but.

Orientation : Rehausser le niveau de compétence des élèves en littératie (écriture).

Objectif : Augmenter de 71,2 à 72,2 le pourcentage des élèves ayant un résultat égal ou supérieur à 75% en écriture d'ici juin 2027.

Code de vie

Responsabilités envers soi-même

« Je me respecte, je suis important. »

1. J'apporte à l'école seulement le matériel nécessaire au travail scolaire et je l'identifie. Les jeux sont permis de façon exceptionnelle avec l'autorisation du personnel de l'école.
2. Je travaille toujours de mon mieux, je fais mes travaux proprement et je les remets à temps. Toute copie sur un autre élève ou plagiat d'un document existant entraînera une conséquence.
3. Je remets à mes parents toute communication transmise par l'école et je rapporte toutes les signatures demandées.
4. Je remets à mon titulaire toute communication de la part de mes parents.
5. Je porte des vêtements propres, convenables, appropriés au milieu scolaire et adaptés à la température extérieure. Mes vêtements ne doivent afficher aucun message sexiste, raciste ou qui incite à la violence. J'attache mes souliers en tout temps. Tant qu'il y a de la neige au sol, je dois porter des bottes. Le port des souliers est de rigueur dans l'école.
6. Je m'abstiens de mâcher de la gomme dans l'école et dans la cour de récréation.
7. Je préconise une collation santé (pas de friandises).
8. J'entre par la porte principale seulement si je suis en retard et je sors toujours par la porte assignée.
9. Je respecte les mesures d'hygiène mises en place dans l'école.

Responsabilités envers les autres

« Je respecte les autres, ils sont importants. »

1. Je parle et j'agis correctement envers tous, c'est-à-dire enfants et adultes, en tout temps (classe, récréation et service de garde).
2. Je m'exprime en français en tout temps dans l'école et dans la cour de récréation, sauf durant les cours d'anglais.
3. Je circule calmement partout dans l'école, je ne circule pas inutilement dans les corridors.
4. J'évite toute forme de violence et d'intimidation (tiraillement, batailles, paroles blessantes, menace, jeux dangereux, vol, etc.).
5. Au son de la cloche, j'arrête de jouer tout de suite, je prends mon rang et j'entre calmement dans l'école.
6. Je reste dans les limites de la cour et je respecte les jeux des autres.
7. Je ne lance pas de balles de neige et je respecte les constructions des autres.
8. Dans la cour, par mesure de sécurité, je joue aux jeux autorisés par l'école (pas de balles, planches à roulettes, patins à roues alignées, etc.).

Responsabilités envers l'environnement

« Je respecte tout ce qui m'entoure, c'est important. »

1. Je suis responsable de la propreté dans la cour et dans l'école. Je dépose mes déchets dans la poubelle.
2. Je garde mon pupitre en ordre tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.
3. Je prends soin de l'environnement scolaire (livres, mobiliers, etc.). Les livres qui seront brisés ou perdus devront être remboursés.
4. Je range correctement mes vêtements dans mon casier et je ferme la porte doucement.
5. Je respecte les consignes concernant l'hygiène et la propreté.
6. J'évite le gaspillage, je recycle et je récupère les matières organiques.
7. Je prends soin des êtres vivants dans mon environnement scolaire (plantes, animaux).
8. Je comprends que les vols, bris, activation malveillante de l'alarme-incendie et endommagements des biens et des lieux ne sont pas tolérés et que mes parents et moi devons défrayer les coûts liés à de tels gestes.



Conséquences à mes manquements aux règles du code de vie de l'école

Si je ne respecte pas les règles de mon code de vie, tout adulte de l'école peut prendre une des mesures suivantes selon le cas : avertissement verbal, geste réparateur, travail de réflexion, excuses aux personnes concernées, retrait du groupe-classe, reprise de temps pour retards.

Selon la gravité et la fréquence de la situation, mes parents seront informés par mon agenda ou par un appel téléphonique. Mes parents peuvent aussi être rencontrés par mon enseignant ou par la direction.

Si je commets une faute très grave ou si je répète le comportement que l'école juge inacceptable, je serai suspendu et je devrai lors de mon retour, en présence de mes parents, m'engager à respecter les règles du code de vie.

Certaines fautes graves comme la grossière impolitesse, l'agression verbale ou physique grave et l'intimidation entraîneront immédiatement une intervention de la direction.

Pour vivre en harmonie...

Les présents éléments du code de vie s'appliquent à l'école sur le temps de classe, aux récréations ainsi qu'au service de garde Le Passe-temps.

Nous nous engageons à maintenir une communication respectueuse et bienveillante envers le personnel de l'école. Nous avons pris connaissance du code de vie de l'école.

Signature du parent ou tuteur :

Signature de l'élève:

Date:

Code d'éthique

du numérique

- 1- La plateforme Teams, les tablettes et les ordinateurs de l'école sont des outils d'enseignement et doivent être utilisés dans cette optique. **Ainsi, tu as la responsabilité d'utiliser ces outils dans un contexte scolaire.** Sur Teams, les discussions ludiques de toutes sortes n'ont pas leur place dans les équipes d'école ni durant les réunions. **De plus, le clavardage doit être utilisé à des fins éducatives.** Les ordinateurs et les tablettes sont publics et non personnels. Tu ne peux donc pas changer les paramètres à ta guise.
- 2- Bien que tu sois derrière ton écran, les règles de savoir-vivre et le code de vie de l'agenda doivent être respectés. **Ainsi, tu as la responsabilité de continuer à appliquer ces règles sur la plateforme Teams et lors de l'utilisation des appareils électroniques de l'école.** Ce qui est dit et fait derrière un écran a également des conséquences.
- 3- Tu as la responsabilité de respecter la vie privée des autres personnes, même en ligne. **Ainsi, tu ne peux pas prendre de vidéo ou d'image de quiconque via Teams ou un appareil électronique de l'école. De plus, tu as le devoir de garder tes mots de passe privés et de ne pas utiliser les comptes des autres élèves.** Par ailleurs, utilise l'application Teams à des heures convenables pour ne pas déranger les autres.
- 4- **En cas de cours en ligne, bien que tu sois à la maison, les réunions Teams restent du temps d'école.** Tu dois faire preuve de civisme. Ainsi, tu dois respecter les horaires de présence et être attentif devant ton écran. Ta présence physique est requise, mais également ta présence mentale. Avertis ton enseignante si tu dois quitter l'écran pour une bonne raison, porte des vêtements appropriés et ne fais aucune autre activité durant les rencontres. À moins d'une permission spéciale, ne mange pas durant les rencontres avec tes enseignants.

Le non-respect de ce code d'éthique peut entraîner des conséquences variant selon l'action. Par exemple, tes parents pourraient être interpellés, une réflexion pourrait t'être demandée ou tu pourrais perdre l'accessibilité à certaines fonctionnalités de Teams tel que le clavardage.

L'utilisation du numérique représente un défi pour tous, c'est pourquoi nous vous demandons de faire preuve de responsabilité et de respect pour rendre l'expérience plus agréable pour tous.

Nom de l'élève : _____

Signature de l'élève : _____

Signature du parent : _____

Intimidation

Voici le tableau des différents types d'agressions et leur niveau de gravité. Ces dernières feront l'objet d'une intervention immédiate selon le plan de lutte pour contrer l'intimidation à l'école Fernand-Seguin.

INTIMIDATION DIRECTE	INTIMIDATION INDIRECTE	
<ul style="list-style-type: none"> - Pousser, bousculer, agacer 	<ul style="list-style-type: none"> - Se moquer à propos d'objets ou de vêtements - Traiter de noms méchants ou blessants 	<ul style="list-style-type: none"> - Parler dans le dos, imiter les gestes ou paroles, rire de la personne - Soupirer, lever les yeux au ciel ou quitter la pièce pour dénigrer ou ignorer un pair
<ul style="list-style-type: none"> - Frapper, cracher - Voler ou s'approprier des objets - Enfermer dans un endroit restreint 	<ul style="list-style-type: none"> - Se moquer de l'apparence physique, personnalité, intelligence etc... - Insulter à propos du sexe, ethnie, religion ou culture - User de cyberintimidation 	<ul style="list-style-type: none"> - Ridiculiser en public, faire porter le blâme - Faire circuler des rumeurs, exclure du groupe d'amis - Défier à faire quelque chose (initiation)
<ul style="list-style-type: none"> - Agresser dans le but de faire mal - Menacer avec un objet ou une « arme » - Contraindre à faire quelque chose par la menace - Menacer ou agresser des amis 	<ul style="list-style-type: none"> - Menacer de violence physique - User de cyberintimidation (contenu accessible publiquement) 	<ul style="list-style-type: none"> - Humilier en public (révéler informations personnelles, graffitis) - Exclure avec malice - Manipuler les autres pour qu'ils rejettent l'élève - Isoler totalement du groupe de pairs et des activités

Modalités pour effectuer un signalement concernant un acte d'intimidation ou de violence :

- a) Informer un adulte de l'école;
- b) En parler en conseil de classe, s'il y a lieu;
- c) En parler à ses parents;
- d) Remplir le formulaire *Forms* de « Signalement d'un acte de violence ou d'intimidation » disponible sur le site Web de l'école (<https://fernand-seguin.cssdm.gouv.qc.ca/>), onglet Parents, tuile verte « NON à l'intimidation », hyperlien : <https://forms.office.com/r/ye4KFjdeNA>

Une intervention sera effectuée dans les plus brefs délais.

Renseignements généraux relations parents-école

Secrétariat

Le secrétariat de l'école est situé uniquement au 10050, avenue Durham (pavillon Hubert-Reeves). Les parents doivent s'y référer pour les retards, les motivations d'absences ou pour toute autre information. Pour rejoindre le secrétariat, composez le 514 596-5200.

Bibliothèque

Chaque classe a une période prévue dans son horaire pour fréquenter la bibliothèque et développer le goût de la lecture. Grâce au travail d'une équipe de parents bénévoles, les livres sont classés et réparés. Les enfants doivent prendre soin des livres, les rapporter fidèlement et informer les responsables si le livre est brisé. Tout livre perdu ou endommagé doit être remboursé.



Médicaments

Le personnel de l'école ne pourra distribuer de médicaments prescrits aux élèves. Les parents doivent administrer eux-mêmes les médicaments à leur enfant.



Objets perdus

Les vêtements des élèves doivent être identifiés; ceux perdus qui ne le sont pas et qui ne sont pas récupérés, seront transmis à un organisme à titre de don.

Sécurité à l'école

À des fins de sécurité à l'école, tous les parents de l'école prendront note qu'il est interdit à quiconque de circuler dans l'école (classes, corridors et cour) à partir du moment où les surveillants sont en fonction le matin et jusqu'à la fin des cours.

Évidemment, font exception à cette consigne : les parents-accompagnateurs, les bénévoles, les membres des divers comités et les parents ayant préalablement pris rendez-vous.

L'accès aux classes est en tout temps interdit sans autorisation préalable.

Les usagers du service de garde n'utilisent que les accès permis : la sortie SUD du pavillon Hubert-Reeves et la sortie NORD du service de garde (via la rue Sauriol). Il est donc interdit d'utiliser l'entrée principale du pavillon Hubert-Reeves.

Si vous venez chercher votre enfant à la fin des classes, il est de votre responsabilité d'être à l'heure pour accueillir votre enfant. Sinon il sera dirigé au service de garde. Aucune surveillance n'a lieu dans la cour à ces heures.

Pour ce qui est de la sortie NORD du pavillon Hubert-Reeves (celle du corridor donnant sur Sauriol), elle doit être réservée au personnel seulement. Autrement en sortant, n'importe qui de l'école (élèves, parents) peut faire entrer n'importe quel inconnu par cette porte. Les enfants qui ne sont pas inscrits au service de garde n'ont pas accès à la cour de récréation ni à l'école avant 8 h 44 et avant 13 h 15. Ceci est encore plus vrai quant à l'accès à l'intérieur de l'école.

Pour tout besoin spécifique (messages aux élèves, rendez-vous, effets personnels oubliés, etc.) il faudra s'adresser au secrétariat du pavillon Hubert-Reeves.

Ponctualité dans la remise des travaux...

Parents et élèves de l'école Fernand-Seguin sont priés de noter que seuls les élèves sont responsables en bout de compte de la ponctualité qu'il faut respecter dans l'échéancier des travaux scolaires et de toutes les autres tâches connexes : signatures de devoirs et d'examens, remise de notes ou de lettres aux parents, etc.

Tout manquement à cette tâche et, toute négligence manifeste, seront l'objet d'un suivi serré de la part des enseignants et, dans certains degrés plus stratégiques, de la part de la direction elle-même. Des mesures seront prises pour rappeler à l'ordre les élèves fautifs.

Nous invitons les parents à discuter avec leur enfant de ce point, qui fait partie de l'autonomie et du sens des responsabilités que les élèves acquièrent durant leur séjour à l'école Fernand-Seguin.

Chaque élève du primaire possède un agenda qui contient des informations pour les parents (lettres, convocations, etc.). Un espace dans l'agenda est réservé pour la correspondance entre les parents et les enseignants.

Les parents peuvent rencontrer l'enseignant de leur enfant, après avoir pris rendez-vous.

Lorsqu'un parent vient à l'école, on lui demande de signaler sa présence en passant par le secrétariat situé au 10050 avenue Durham.

Assurez-vous que votre enfant vous remette les documents et les communiqués venant de l'école. Si un coupon-réponse est demandé, le retourner sans délai.

Afin de favoriser un meilleur climat d'apprentissage, l'équipe école de concert avec le conseil d'établissement rappelle aux parents que la présence des élèves est requise pendant toutes les heures de classe sauf pour une raison médicale.

Absence de l'élève

Il est de la responsabilité des parents de signaler toute absence au secrétariat de l'école la veille de l'absence ou au plus tard le matin même, en laissant un message téléphonique au 514-596-5200 ou en utilisant la plateforme Mozaïk. Avisez également le service de garde au 514-596-5202 si votre enfant fréquente ce service.

Absence prolongée pour voyage

En référence à l'article 14 de la LIP concernant la fréquentation scolaire obligatoire, durant cette absence, l'élève demeure en tout temps sous la responsabilité pédagogique de ses parents.

L'école est dégagée de toute responsabilité relativement à tout retard scolaire, à toute récupération au retour de l'élève et de toute planification à court, moyen ou long terme. Les devoirs, leçons ou autres travaux effectués pendant cette absence ne seront pas fournis avant le départ. L'école n'est finalement pas responsable d'un échec scolaire éventuel. Le parent doit compléter le formulaire d'absence, en se présentant au secrétariat de l'école.

Appels à l'école

La direction demande la collaboration des parents afin de limiter les appels à l'école aux situations d'urgence.

Retard

L'élève doit se présenter au secrétariat de l'école. L'assiduité demeure une valeur importante auprès des jeunes, conséquemment une lettre sera transmise pour aviser les parents de remédier à la chronicité des retards et sera versée au dossier scolaire de l'élève.

Évacuation d'urgence

En cas d'évacuation complète, les parents recevront l'appel de l'école afin de venir récupérer leur(s) enfant(s).

Traitement des plaintes

Le règlement sur les plaintes favorise la recherche de solutions entre les parties impliquées, dans un climat sain et courtois, et répond au besoin de soutien et d'information des élèves ou de leurs parents.

À chacune des étapes, vous avez le droit d'être accompagné de la personne de votre choix. Vous pouvez aussi vous adresser au Centre de services scolaire de Montréal ou au comité de parents pour obtenir du soutien ou des informations.

La confidentialité de votre démarche est assurée en tout temps.

Avant de déposer une plainte, l'élève ou le parent doit avoir suivi les étapes de la démarche :

1. Communiquez directement avec la personne concernée

Adressez-vous directement à la personne concernée (enseignant, personnel du service de garde, professionnel ou autre). Une note à l'agenda, un courriel ou un appel téléphonique permettent d'éclaircir la situation et de solliciter une rencontre, si nécessaire. Souvent, cette étape suffit à résoudre le différend.

2. Communiquez avec la direction de l'établissement

Si la première démarche n'apporte pas de solution satisfaisante, un appel téléphonique ou un courriel vous permettra d'exposer votre insatisfaction et de prendre rendez-vous, si nécessaire.

3. Communiquez avec le bureau de soutien à la gestion des établissements

Si la situation persiste, adressez-vous au 514 596-2004, poste 3004. Vous devrez fournir vos coordonnées et une description des faits.

4. Adressez-vous au protecteur de l'élève ou au comité de révision

Si aucune solution satisfaisante n'est trouvée à l'étape 3, le bureau de soutien vous informera par écrit des recours qui s'offrent à vous, soit :

- adressez votre plainte au protecteur de l'élève. Ce dernier peut traiter tous les cas.

OU

- adressez une demande de révision au comité de révision. Cette alternative est possible seulement si la décision en cause touche directement l'élève (classement, refus de service, changement d'école ou de classe, etc.); cette demande sera traitée par un comité.

ATTENTION : Quand votre demande a été soumise à l'un ou l'autre des recours, protecteur de l'élève ou comité de révision, la décision rendue est finale. Il n'est plus possible d'adresser votre demande à d'autres recours.

Service de garde

Le passe-temps



Secrétariat du service de garde :
10050, avenue Durham
Entrée rue Sauriol (porte B)

Heures d'ouverture : 7 h à 18 h

Directement intégré à l'école et à son projet éducatif, le service de garde s'adresse à tous les enfants qui fréquentent l'école, du préscolaire à la sixième année.

Par le programme d'ateliers proposés après les classes, le service de garde offre un service complémentaire à l'école pour le bien-être et le développement culturel et humain des enfants.

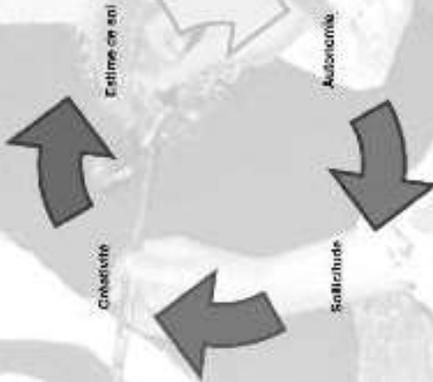
Lors des journées pédagogiques, le service de garde offre des activités ou des sorties à caractère culturel, social et sportif.

Responsable : Nancy Bernier, technicienne du service de garde

Téléphone : 514 596-5202



Nos valeurs



PLATEFORME ÉDUCATIVE¹

Nos activités

- **Activité ludico-scientifiques** : (échecs, neurones atomiques, cuisine, recycle-tout, etc.)
- **Activités physiques et sportives** : (quidditch, jeux de ballon, hockey cosmique, etc.)
- **Arts plastiques** : (bricolage, murale, argence, scrapbooking, etc.)
- **Arts dramatiques** : (improvisation, mime, contes et contes, etc.)

Un service de devoirs est également offert aux élèves du lundi au jeudi de 16h15 à 17h15.

Parallèlement à ces activités, le service de garde offre également un programme d'activités parascolaires à l'ensemble des élèves de l'école moyennant les coûts de l'activité.

Des activités à l'école ou des sorties sont également offertes lors des journées pédagogiques.

Notre mode d'organisation

Nous privilégions la stabilité des groupes. Les enfants sont répartis en groupes d'âge dont est responsable une éducatrice ou un éducateur.

Cette modalité a l'avantage de permettre de travailler avec les plus facilement, entre le personnel éducateur et chacun des enfants du groupe.

Lors des activités dirigées, les élèves font un choix d'activités selon leurs intérêts ou celui leur permet de connaître d'autres membres du personnel éducateur.

Journée type

Matin :
Accueil des enfants, jeux libres, lecture sport

Midi :
Dîner et jeux excitants

Soir :
Collation servie
Parcours de devoirs
Activités du service de garde et parascolaires

**Ecole Fernand-Seguin
Pavillon Julie-Payette
Pavillon Hubert-Reeves**

514-596-5202

Céline Bellemare, technicienne

¹ Les versions complètes de cette plateforme est disponible sur demande.

L'ALIMENTATION À L'ÉCOLE

L'abc de la boîte à lunch et de la collation

Vous cherchez de nouvelles idées pour les repas du midi? Voici des trucs rapides et efficaces pour offrir à votre enfant un repas complet qui l'aidera à être concentré toute la journée.

Dans la boîte à lunch :

- Offrir un aliment de chacun des groupes du *Guide alimentaire canadien*.
 - légumes et fruits;
 - produits céréaliers (pain, riz, pâtes alimentaires);
 - lait et substituts (fromage, yogourt, lait de soya, etc.);
 - viandes et substituts (légumineuses, œufs, tofu, poulet, etc.).



Exemple d'une boîte à lunch

- Tortilla roulée avec houmous et morceaux d'avocat
- Crudités
- Yogourt et muesli
- Bouteille d'eau (contenant réutilisable)
- Fruit, muffin maison (pour les collations)

Essayez des recettes originales et nutritives sur le site de Cuisine futée, parents pressés : cuisinefuteeparentspressestelequebec.tv/recettes.

Pour la collation :

- Choisir un aliment de 2 groupes alimentaires : fruits variés et fromage suisse, fruits coupés et biscuit à l'avoine, fromage Gouda et biscottes, fromage cottage et petits fruits, yogourt et muesli...

Pour choisir des aliments sains :

- Éviter les aliments dont le premier ingrédient est le sucre, ceux-ci sont trop sucrés et généralement moins nutritifs.
- Pour bien choisir les aliments transformés (biscuits, repas, etc.), lire l'étiquette nutritionnelle. Pour plus d'information, visiter le site Internet de Santé Canada : <http://www.hc-sc.gc.ca/fn-an/index-fra.php>.

Si votre enfant refuse de manger certains aliments que vous lui offrez, invitez-le à cuisiner ou à préparer sa boîte à lunch avec vous. Vous serez surpris de le voir manger des aliments qu'il refusait de goûter.

La conservation des aliments

AU CHAUD...

- Remplir le « thermos » d'eau bouillante et fermer le couvercle. Laisser reposer 15 minutes et vider l'eau;
- Verser le repas chaud, puis s'assurer que le couvercle est bien fermé.

AU FROID...

- Ajouter un bloc réfrigérant (communément appelé « ice pak »), un yogourt ou une petite boîte de jus congelé pour conserver les aliments de la boîte à lunch au froid.
 - Utiliser des plats réutilisables pour les crudités, les fruits, le yogourt et les boissons permet d'économiser et d'être écologique.
 - Nettoyer chaque jour la boîte à lunch et les autres contenants réutilisables avec de l'eau chaude et du savon.

ATTENTION!

Nous demandons votre collaboration afin de ne pas inclure dans la boîte à lunch des aliments contenant des noix et des arachides pour assurer la sécurité des élèves qui souffrent d'allergies à ces aliments.



Conseils aux parents

- Il est recommandé de faire quelques fois le trajet de l'école à la maison avec votre enfant pour lui permettre de se familiariser avec le parcours et pour identifier avec lui les endroits où il pourrait se réfugier en cas d'urgence (parents secours, brigadiers, etc.).
- Enseigner à votre enfant à composer le 911 en cas d'urgence.
- Expliquer à votre jeune de ne pas communiquer avec un étranger et de ne jamais accepter de suivre un inconnu.
- Apprendre à votre enfant à reconnaître les personnes en autorité (policiers, pompiers, facteurs, etc.).
- S'assurer que votre enfant connaît le numéro de téléphone de quelqu'un à rejoindre en cas d'urgence.
- Sensibiliser votre enfant au phénomène du taxage ; assurez-le de votre compréhension et de votre appui s'il en devient une victime.
- Redoubler de prudence en circulant dans une zone scolaire.

Conseils aux élèves

- S'il y a lieu, marcher au centre du trottoir.
- Traverser la rue seulement aux intersections et aux passages pour piétons.
- Regarder des deux côtés avant de traverser les rues.
- À une intersection contrôlée par des feux de circulation, attendre la lumière verte et s'il y a lieu suivre les indications du feu pour piétons.
- Lorsqu'il y a un brigadier, écouter ses directives.
- Ne pas traverser la rue en courant.
- Ne pas jouer dans la rue.
- Ne pas se pousser ou se bousculer à l'aller et au retour de l'école.
- Marcher avec un ami.
- Utiliser toujours le même trajet.
- Ne pas flâner lorsque vous effectuez le trajet.

